

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date 25.11 2016	Heure	Numéro	Département(s) DDTE
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Groupe PopVertsSol		Lié à :(obligatoire) ad 16.023
Titre : Amendement au projet de loi sur l'approvisionnement en électricité (LAEL)		
Contenu : Article 9, alinéa 1, lettre c <i>c) propose aux propriétaires de bâtiments qui produisent sur place de l'électricité de source renouvelable pour les besoins de leurs bâtiments un tarif de reprise du kilowattheure égal au coût complet (énergie, distribution et réseau), hors taxe, du kilowattheure qui serait fourni au moment de la production, jusqu'à concurrence de la consommation totale des bâtiments, correspondant à l'énergie fournie et à l'énergie produite et autoconsommée.</i>		
Motivation (facultatif) :		
Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :